

MAIRIE

DEMANDE DE LOCATION

Salle Gallay

- ☐ Salle de Réception (rez + cuisine)
☐ Salle de Réunion (à l'étage)

Chemin de Pré-Rojoux 29 – 1243 Presinge

Salle de réception ou salle de réunion à disposition des habitants de la commune pour l'organisation de réunions, réceptions et repas.

Dans la mesure des disponibilités, également pour les habitants des communes de Seymaz Région (Choulex, Gy, Jussy, Meinier, Puplinge, Vandoeuvres).

Demandeur	
☐ de Presinge	☐ de Seymaz Région
Nom :	Prénom :
Adresse privée :	NPA/Localité :
Tél. mobile :	Tél. fixe :
Email :	
<u>Pour remboursement de la caution :</u>	
IBAN :	
Titulaire du compte :	

Tarifs	
☐ Salle de réception (rez + cuisine)	CHF 300.-/jour (CHF 500.-/jour pour Seymaz Région)
☐ Salle de réunion (étage)	CHF 200.-/jour

Utilisation	
Motif de la location :	
Date de la location :	Horaires :
Nombre de personnes attendues :	
(capacité max. autorisée : 100 personnes salle rez / 20 personnes salle de réunion)	

Demande de location – P.1

Remarques importantes

- Les horaires comprennent l'installation, la préparation et le rangement des locaux.
- Pour la remise des clés, un rendez-vous doit être fixé avec la concierge, tél. 079 665 46 08 au moins 3 jours avant la manifestation.
- Les voitures doivent stationner dans les parkings communaux ou sur les places visiteurs avant le mur marquant la limite autorisée.
Les places situées à côté de la salle sont **strictement réservées aux locataires des immeubles 139, route de Presinge et 31-33, chemin de Pré-Rojoux**.
- Les fenêtres de la salle doivent impérativement être fermées à 22 heures. Chacun doit s'abstenir de provoquer des bruits pouvant troubler le repos des habitants voisins, aussi bien dans la salle qu'aux alentours.
- Le nettoyage à la fin de la location comprend tout le matériel et les installations ayant été utilisés (tables, chaises, chariots, frigos, sols, cuisine, toilettes, etc.). Un contrôle sera effectué. Tout nettoyage supplémentaire sera facturé, ainsi que la vaisselle cassée ou manquante.
- La Commune de Presinge impose l'utilisation de vaisselle réutilisable dans ses locaux communaux.
Toute utilisation de pailles, de gobelets, de couverts ou d'assiettes en plastique est interdite.

Règlement

Le-la soussigné-e déclare avoir pris connaissance du règlement relatif à la location des locaux communaux (annexé ci-après ou disponible sur www.presinge.ch ou à la mairie) et s'engage à le respecter.

LOCATAIRE :

Nom : Prénom :
Date : Signature :

Décision de la Commune de Presinge

Location

- ☐ acceptée ☐ refusée
☐ exonération du montant de la location

Cette demande de location n'est pas une autorisation d'occupation. Sauf exonération, la réservation ne sera effective et valable que lorsque le contrat sera signé par les deux parties et le prix de la location reçu par la Commune.

COMMUNE DE PRESINGE :

Nom : Prénom :
Date : Signature :

(formulaire validé par le Conseil exécutif – février 2024)

Demande de location – P. 2